

**Au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux
Paix et salut sur le saint prophète Mohamed**

**Colloque International des Ulémas de l'Afrique de l'Ouest
Sur la position de l'Islam des pratiques nuisibles aux femmes**

Fatwa

Louange à Allah

Un Colloque International des Ulémas de l'Afrique de l'Ouest, d'Egypte et du Soudan sur la position de l'Islam des pratiques nuisibles aux femmes s'est tenu à Nouakchott, capitale de la République Islamique de Mauritanie durant la période du 14 au 16 Chewwal 1432 AH correspondant au 12 au 14 septembre 2011.

Le Colloque a regroupé des ulémas d'Egypte, du Soudan, du Sénégal, de Gambie, de Guinée Conakry, de Guinée Bissau, du Mali, du Niger, Burkina Faso, en plus d'une élite des ulémas et imams de Mauritanie.

Le Colloque a été consacré à la discussion du phénomène de l'excision, répandu dans ces pays, et ce à la lumière des textes et des finalités de la Charia, des expériences des experts et des opinions des médecins.

Après de longues discussions sur les fatwas émises par Al-Azhar Cherif d'autres institutions scientifiques islamiques.

Après avoir pris connaissance des fondements de la fatwa émise par certains ulémas de Mauritanie en janvier 2010.

Considérant tout cela, et sur la base des généralités et des constantes islamiques suivantes:

1. Le discours jurisprudentiel relatif à l'excision n'a pas le niveau de la demande obligatoire mais elle constitue un honneur chez les malikites et celui qui la laisse n'encourt pas de sanction et n'est pas décrié par la Charia et par conséquent son abandon s'est répandu chez beaucoup de peuples musulmans y compris certaines régions de la Mauritanie.
2. La forme pratiquée dans certaines zones de la Mauritanie et d'Afrique de l'Ouest est semblable.
3. Les institutions sanitaires internationales ont prouvé le préjudice de cette pratique pour la vie présente et future.
4. Parmi les règles admises de la Charia il y a le fait que repousser les préjudices prime l'apport d'intérêts.

Considérant ce qui précède et sur la base des versets : « ... Ne vous exposez pas inutilement aux dangers mortels. », Coran, II, 195 et : « En vérité Allah est compatissant envers vous. », Coran, IV, 29.

A la lumière du hadith du prophète, paix et salut sur lui : « Tu ne nuiras pas et ne subiras pas de préjudice »

Et sur la base de la décision des ulémas des fondements de la Charia selon laquelle le changement de la fatwa ne constitue pas un changement des dispositions mais une application des dispositions à des faits et des cas renouvelables.

Considérant tout cela, la forme connue et pratiquée en Mauritanie et les pays islamiques identiques n'est pas justifiée mais elle est interdite par la Charia.

Et c'est Allah qui sait tout !

Nouakchott le :

Pour les participants : Le comité de formulation de la fatwa :

- L'érudit Hamden Ould Tah Mauritanie
- Dr. Abdallah Al Nejjar Egypte
- Dr. Youssouf AL Kewda Soudan
- Cheikh Ousmane Sow Sénégal
- Dr. Ali Limam Niger
- Professeur Sidi Mohamed Ould Chawaf Mauritanie
- Professeur Mohamed Abdallahi Ould Al Moustaphe Mauritanie
- Professeur Baba Ould Maata Mauritanie
- Rapporteur Dr. Cheikh Ould zeine Ould Limam Mauritanie

Les participants: Les ulémas des pays hôtes

- 1-Dr. Mohamed Wissam Abbas: Egypte
- 2-Dr. Abdallah Al Nejjar: Egypte
- 3-Dr. Youssouf Al Koda: Soudan
- 4-Faghiha Ahlam Elhassan: Soudan
- 5-Mahaman Bachir El Oumarou : Niger
- 6-Cheikh Ali Limane : Niger
- 7-Cheikh Souleymane Konfe : Burkina Faso
- 8-Mme Assita Toure Boro : Burkina Faso
- 9-Cheikh l'imam Mangue Sylla : Guinée Conakry
- 10-Cheikh l'imam Ibrahima Camara : Guinée Conakry
- 11-Dr. Aboubacar Abdullah Senghore: Gambie
- 12-L'imam Khalifa Diammeh : Gambie
- 13-Cheikh Mahamadou Traoré : Mali
- 14-Cheikh Mahamadou Diallo : Mali
- 15-Imam Malam Djassi : Guinée Bissau
- 16-Imam Tchernon Embalo : Guinée Bissau

17-Imam Mouhamed Cherif Diop : Sénégal

18-Imam Ousmane Sow : Sénégal

Les ulémas de Mauritanie

1. Hamden Ould Tah
2. Mohameden Ould Mahmouden
3. Aboubecrine Ould Ahmed
4. Lemrabott Ould Mohamed Lemine
5. Le faqih Sidi Mohamed Ould Chewaf
6. Le Faqih Mohamed Abdallahi Ould Al Moustaphe
7. Dr. Cheikh Ould Zein Ould Limam
8. L'imam Haddemine Ould Salek
9. L'imam Cheikh Ould Cheikh Ahmed
10. L'imam Abdel Wehab Ould Mohamed Lemine
11. L'imam Mohamed Ould Biye
12. L'imam Mohamed Abderrahmane Ould Zoueine
13. L'imam Ball Mohamed El Bechir
14. L'imam Mohamed Lemine Ould Oumehoud
15. Baba Ould Maata
16. Abbass Diabi
17. Boun Oumar Ly
18. El kory salem Ould Moctar El Haj
19. Abdallahi Cissé
20. Mohamed Ghally Ould mahmoud
21. Mohamed Lemine Ould Brahim

22. Mohamedou Salem Oumar Sghair
23. Saad Bouh Ould Hamahoullah
24. Aw Amadou Aliou
25. Sid Brahim Ould Baba Ahmed
26. Tah Ould Mamoune
27. Mohamed Ali Ould Al Boukhari
28. Sidi Mohamed Ould Cheikh Hamadi Juriste
29. Mohamed Abdallahi Ould Al Housseine
30. Khadil Ould Abderrahmane
31. El Hacem Ould Moulaye Ely
32. Moulaye Idriss Ould Eddewla
33. Cheikh Sid Ahmed Ould Sidi
34. Cheikh Sid El Mahjoub